

Relevé de décisions du Conseil Communal
Mardi 28 mars 2017

N°17/14 Election d'un Adjoint

Madame Geneviève CRESSON a adressé à Monsieur le Préfet du Nord une lettre par laquelle elle souhaitait mettre un terme à ses fonctions de 4^{ème} adjointe au maire ainsi qu'à ses fonctions de conseillère municipale de la commune associée d'Hellemmes. Monsieur le Préfet du Nord a décidé d'accepter sa démission. Le Conseil Communal décide de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et décide qu'il occupera le 9^{ème} rang.

Mme Véronique DIERCKENS est élue adjointe au Maire et occupera le 9^{ème} rang.

La délibération est adoptée à la MAJORITE

N°17/15 Validation de la nouvelle composition des commissions

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22, VU les délibérations n°14/13 du 17 avril 2014 et 14/66 du 11 décembre 2014 instituant la composition des différentes commissions communales, VU les démissions de Monsieur Jean-Baptiste DELLOYE et de Madame Geneviève CRESSON au sein du Conseil Consultatif d'Hellemmes et de l'arrivée en qualité de conseiller communal de Madame Erika COUPOIS et de Monsieur Kamal BADDOU, le Conseil Communal a validé la nouvelle composition des commissions.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/16 Maison de l'emploi – Conseil d'Administration – Désignation d'un nouveau représentant de la Commune associée d'Hellemmes

Par délibération n°14/21 du 17 avril 2014, le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes a désigné Madame Isabelle DULIN, en qualité de représentante de la commune, à la Maison de l'Emploi de Lille, Hellemmes, Lomme. Suite à la démission de Madame Isabelle DULIN, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette association, conformément à l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau membre du Conseil Communal d'Hellemmes, au Conseil d'Administration de l'association Maison de l'Emploi de Lille, Hellemmes, Lomme. Monsieur Franck GHERBI, candidat, est élu représentant de la commune à la maison de l'Emploi

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/17 Conseil des Ecoles Publiques – Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Communal au sein de l'école Jean Jaurès

Cette délibération passera au Conseil Communal de juin.

N° 17/18 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « INSERSOL » dans le cadre du dispositif de la brigade de propreté et de la brigade verte

L'association INSERSOL, anciennement dénommée les Jardins dans la ville, est une association d'insertion qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, la remobilisation sociale et la réadaptation progressive du monde du travail de personnes en grande difficulté. Depuis 2014, la Commune soutient cette association par le biais d'un dispositif de brigade verte et souhaite poursuivre ce partenariat avec la création d'une brigade propreté. Afin de réaliser ce projet, l'association a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 66.427 € à l'association INSERSOL.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/19 Versement d'une subvention à l'association « le Refuge»

Créée en 2003, l'association le Refuge œuvre à l'accompagnement social et psychologique de jeunes majeurs homosexuels victimes d'isolement et d'exclusion familiale. Devant le nombre croissant de demandes d'accompagnement et d'hébergement, l'association a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 500 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/20 Opération « Nos Quartiers d'Eté »

Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté » est né en 1990 de la volonté de la Préfecture de Région et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en Politique de la Ville. L'idée est de permettre à ceux qui ne partent pas en vacances de se concocter des programmes de fêtes et de plaisir dans leurs quartiers. En 2017, c'est l'association des Usagers du centre Social Mosaïque qui porte l'opération pour tous les partenaires de la Commune. Le total des actions s'élève à 14.922 €. La région est sollicitée directement par l'association à hauteur de 5 953 €. Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 8 969 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/21 Maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficultés – Avenant à la convention de partenariat entre ILEO, la MEL, la Ville de Lille et le CCAS de Lille – Participation des Sections du Centre d'Action Sociale des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme au dispositif

Par délibération n° 16/536 du 7 octobre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention liant quatre parties, à savoir la MEL, ILEO, la Ville de Lille et le CCAS de Lille, pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté sur le territoire de Lille. Les Sections du centre d'action sociale des communes associées d'Hellemmes et de Lomme souhaitent bénéficier de ce dispositif. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué à

signer l'avenant à la convention susvisée permettant la participation des Sections du centre d'action sociale des communes associées d'Hellemmes et de Lomme au dispositif de maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°17/22 Actualisation des Tarifs Piscine – année 2017

Depuis 2006, un travail d'encadrement de la politique tarifaire a été entamé. Dans un souci constant d'offrir aux Lillois et Hellemmois, la meilleure qualité de service aux coûts les plus justes, une étude approfondie a été menée en 2008 sur ce thème au sein des structures municipales.

Afin de poursuivre la démarche adoptée, en adéquation avec la réalité tarifaire nationale permettant de prendre en considération les investissements de la Ville et conformément à la délibération n° 16/596 du Conseil Municipal de Lille du 1^{er} décembre 2016, il convient d'actualiser les tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2017.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/23 Rénovation du terrain de football synthétique sis au Complexe Arthur Cornette – Demande de subvention à la Fédération Française de Football

Le terrain de football synthétique, situé au complexe Arthur Cornette à Hellemmes, construit en 2003, ne satisfait plus aujourd'hui aux normes exigées par la Fédération Française de Football (FFF). La rénovation de ce terrain, dont le montant est estimé à 850.000 €, est susceptible d'être subventionnée par le fonds d'aide au football amateur de la FFF. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser les travaux de rénovation de ce terrain de football synthétique et d'autoriser Madame le Maire ou l'élue délégué à solliciter une subvention auprès de la FFF pour la réalisation de ce projet.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/24 Versement d'une subvention à l'association « Hellemmes Organisation Cyclisme »

L'association « Hellemmes Organisation Cyclisme », qui a pour objet la promotion du vélo sur la commune associée d'Hellemmes, organise depuis plusieurs années « le Guidon d'Or ». Afin de l'aider dans son organisation et dans la préparation de ce grand événement, l'association a sollicité une subvention de fonctionnement de 15.400 €. Par ailleurs, l'association sollicite, pour son 15^{ème} anniversaire, une subvention exceptionnelle de 4.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de ces subventions.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°17/25 Prime Habitat – Octroi de primes municipales : rénovation de l’habitat, développement durable et ravalement de façades

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées proposés dans le cadre des services de la Maison de l’Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d’autoriser le versement d’une prime « rénovation durable » à sept Hellemmois et le versement d’une prime « ravalement de façade » à un Hellemmois.

La délibération est adoptée à L’UNANIMITE

N°17/26 Versement d’une subvention au Centre d’Informations sur le Droit des Femmes et des Familles – année 2017

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF propose de faire des permanences en mairie d'Hellemmes, une fois par mois, et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L’UNANIMITE

N°17/27 Versement de subventions de fonctionnement aux associations de parents d’élèves – année 2017

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d’Hellemmes soutient l’action des associations de parents d’élèves qui œuvrent en partenariat avec la Commune pour le bien-être des enfants. A ce titre, plusieurs associations ont sollicité un soutien financier. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 1.450 €.

La délibération est adoptée à L’UNANIMITE

N°17/28 Modification de la composition des représentants du Conseil Communal au Conseil d’Administration du Collège Saint Exupéry

Par délibération N°14/16 du 17 avril 2014, le Conseil Communal a désigné les représentants de la collectivité siégeant au Conseil d’Administration du Collège Saint Exupéry : Titulaires Mr Gilles VANDERBRUGGEN et Mme Isabelle DULIN – Suppléants Mme Karine TROTTEIN et Mme Christine RELIGIEUX.

Vu la démission de Madame Isabelle DULIN, le 1^{er} octobre 2016, il convient de pourvoir à son remplacement. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir désigner un remplaçant.

Mme Jodie CHENET est désignée en qualité de représentante titulaire de la collectivité au sein du Collège Saint Exupéry.

La délibération est adoptée à L’UNANIMITE

17/29 Cession à l'association « INSERSOL » des bâtiments 101 et 103 rue Roger Salengro

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, la Commune souhaite vendre des bâtiments municipaux. La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au 101 et au 103 rue Roger Salengro, classé dans le domaine privé communal. Par courrier en date du 12 octobre 2016, l'association Inersol a manifesté son souhait d'acquérir cet ensemble immobilier au prix de l'estimation des domaines. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la cession de cet ensemble immobilier.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

17/30 Conseils de Quartier : modification du règlement intérieur

Par délibération 14/56 du 2 octobre 2014, le conseil communal a voté favorablement le règlement intérieur des conseils de quartier. A l'article 2, il est prévu que chaque conseil de quartier est composé, outre, le président et le coprésident, de trois collèges égaux : le collège politique, le collège des « forces vives » et le collège des « habitants tirés au sort ». Après trois années de fonctionnement, il s'avère que le collège des « habitants tirés au sort » connaît un désistement important.

L'article 2 est modifié en ce sens : le collège des « habitants » tirés au sort : un tiers d'habitants tirés au sort sur les listes dont dispose la Mairie. Il sera procédé à l'appel à des habitants volontaires lorsque le tirage au sort ne permet pas de constituer le collège habitant, le reste de l'article reste inchangé.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

17/31 Tarification Festival des Popottes roulantes

Pour la deuxième année consécutive, la Commune associée d'Hellemmes souhaite organiser un « Festival des popottes roulantes » qui se déroulera le 9 septembre 2017 au Centre Gustave Engrand à Hellemmes. L'entrée étant payante, il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir fixer les tarifs des droits d'entrée à ce festival.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE